

DEC150749DR15

Décision portant délégation de signature à M. Eric Fouquet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant Prolongation de l'unité UMR 5255, intitulée Institut des sciences moléculaires, dont le directeur est Philippe Garrigues ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Fouquet, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Fouquet, délégation est donnée à M. Neso Sojic, Chef de groupe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Fouquet et de M. Neso Sojic, délégation est donnée à Mme Karine Flavier, responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2015.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 20 février 2015

Le directeur d'unité

Philippe Garrigues